



© STEPHANIE TETU



Plus douce La Savine

La Savine produira bientôt son miel ! C'est aussi une manière de faire changer le quartier, en plus du projet urbain. Les ruches ont été installées le 16 mars dernier, à l'occasion d'une journée festive organisée par le groupe associatif Addap13, en partenariat avec l'association culturelle Acadel et le Centre Social. Lors de l'événement, l'association d'apiculteurs Abiho Calanques a initié adultes et enfants à l'élevage des abeilles. Ces dernières emménageront d'ici l'été, lorsque les températures leur seront plus favorables. Si vous souhaitez apprendre à récolter le miel des fleurs du massif de l'Étoile, participez aux prochains rendez-vous d'apiculture dans le quartier. **Renseignements auprès du Centre Social, de la Maison du projet ou de l'ADDAP 13 au 04 91 71 80 00.**

AUJOURD'HUI LE JOURNAL DE LA RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER LA SAVINE - VALLON DES TUVES DEMAIN

N°13
JUN
2018



© STEPHANIE TETU

Le boulevard de la Savine fait peau neuve

Les travaux de réaménagement de la partie basse du boulevard de la Savine ont été lancés fin mars par la Soleam. Ils devraient se terminer fin 2018.

LA LIGNE 30 TOUJOURS AU SOMMET

Le terminus de la ligne 30 à La Savine haute sera déplacé de quelques mètres fin 2018, pour permettre l'installation du chantier de démolition des bâtiments J. Hormis ce changement, la ligne 30 continuera de fonctionner comme avant. Elle desservira donc toujours la Savine haute, malgré les démolitions en cours et malgré le réaménagement des voies que la ligne emprunte dans le quartier : le chemin du Vallon des Tuves, le boulevard de la Savine et le boulevard circulaire. Au terme de ces chantiers, fin 2020 au plus tard, non seulement le bus 30 circulera plus facilement, mais toute la desserte de la Savine en transports en commun sera améliorée. Le terminus du Très Grand Bus B2 sera déplacé au carrefour du chemin du Vallon des Tuves avec le boulevard de La Savine. Deux nouveaux arrêts des lignes 121 et 122 seront également créés : l'un à proximité du terminus du B2 et l'autre en bas de la Petite Savine.

RELOGEMENT MODE D'EMPLOI

Le relogement est une période de changement importante pour les familles. Il est cependant moins compliqué qu'il n'y paraît. Surtout lorsque le locataire connaît bien toutes les étapes de la procédure que Logirem, le bailleur social de la Savine, met en œuvre pour l'accompagner. À partir du moment où le locataire est informé de son relogement jusqu'au jour où il prend possession de son nouvel appartement, rien n'est laissé à l'improvisation.

>> LIRE EN PAGE 2 POUR EN SAVOIR PLUS.

RELOGEMENT, OÙ EN EST-ON ? ET COMMENT ÇA MARCHE ?

Au lancement du projet de rénovation urbaine, plus de 1 000 relogements étaient programmés. Aujourd'hui, plus des deux-tiers des familles du quartier ont déménagé. Soit dans d'autres quartiers de Marseille ou hors Marseille, soit dans les nouveaux immeubles de La Savine, selon leurs souhaits. Ainsi, tout récemment, 103 ménages ont été relogés dans le quartier même, 66 à la Mûre et 37 à Couronne. Ces deux résidences, livrées dernièrement par Logirem à la Savine, proposent 145 logements, destinés en priorité aux habitants du quartier.

La résidence « Nouvel Horizon » à Saint-Antoine accueille 41 familles de La Savine.



© A. VAN DER STEGEN / LOGIREM

Il reste pour l'heure 240 relogements à effectuer. Afin que tout se passe au mieux, Logirem accompagne les ménages concernés, selon une procédure précise, dont voici les points essentiels.

- Une lettre de congés informe le locataire qu'il est concerné par le relogement parce que son bâtiment doit être démolit ou réhabilité. Cette lettre indique la date à laquelle le logement devra être libéré et rappelle les droits et les devoirs du locataire. Ce dernier, comme l'indique la loi, ne peut pas

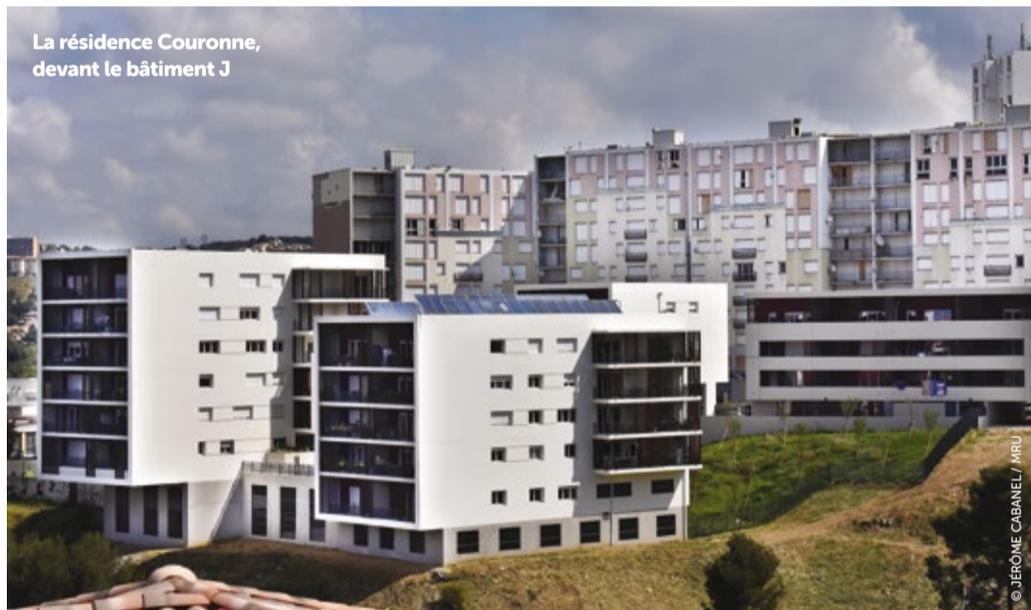
s'opposer au départ de son logement après avoir reçu trois propositions de relogement, même s'il est à jour de ses loyers.

- Les chargés de relogement accompagnent le locataire dans la constitution de son dossier administratif. Ce dossier rappelle les besoins du locataire et évalue le niveau de loyer qu'il est capable de payer.
- Le dossier est transmis ensuite à la commission de relogement.
- Si la commission valide le dossier, le locataire reçoit une offre de logement. Elle présente les caractéristiques du logement (taille, nombre de pièces, localisation, loyer, charges). Il lui est proposé de visiter le logement.
- Après visite du logement, le locataire a dix jours pour accepter ou refuser l'offre. En cas de refus, deux autres offres devront lui être faites. Logirem en propose parfois davantage.
- Si le locataire accepte l'offre de logement, Logirem prépare le bail et prévoit avec le locataire la date de signature et de remise des clés.

- Les frais de déménagement et de raccordement (gaz, électricité...) sont pris en charge par Logirem. Le locataire doit restituer les clés de son ancien logement au maximum 48 h après avoir déménagé pour éviter une double facturation de loyer.

LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT J LANCÉE

Le chantier de désamiantage des bâtiments J4 et J5 a été lancé fin mai. À l'intérieur du périmètre de travaux, interdit au public, les zones de désamiantage sont confinées et munies d'extracteurs d'air avec filtre. Autour des bâtiments, les places de stationnement et l'espace de musculation sont condamnés pour les besoins des travaux. La démolition interviendra dans une seconde phase, qui se terminera en décembre 2018 pour J4 et J5, mi-2019 pour J1, J2 et J3.



La résidence Couronne, devant le bâtiment J

© JÉRÔME CABANEL / ARU

LE SPORT PREND SES QUARTIERS

Le projet des nouveaux équipements sports et loisirs de la Savine haute (voir plan ci-contre) est en cours d'étude. Il combine tous les jeux collectifs de ballon et un espace sportif d'entraînement individuel. Les travaux devraient démarrer début 2019, après l'obtention des permis de construire et se terminer fin 2019. Une réunion de présentation du projet aux habitants sera organisée prochainement.

- 1 Terrain de foot synthétique
- 2 Vestiaires pour les clubs de foot locaux
- 3 City stade (basket, handball...)
- 4 Zone d'agrès de sports (barre fixe, barres parallèles, poutre...)
- 5 Aire de jeux d'enfants
Aire de pique-nique



2012

- Livraison de la résidence l'Olivieraie, au Vallon des Tuves
- Travail de mémoire réalisé par l'association Regards Croisés
- Nouveau projet de renouvellement urbain de l'architecte - urbaniste Patrick Germe suite à la découverte d'amiante.

2013 - 2014

- Une trentaine d'ateliers de concertation thématiques
- Lancement des comités Cadre de Vie

2015

- Approbation par l'ANRU du nouveau projet
- Ouverture de la Maison du Projet
- Lancement du nouveau dispositif de concertation
- Livraison de 41 logements locatifs sociaux à Saint-Antoine (15^e arr.) ; 49 logements locatifs sociaux à Château Gombert (13^e arr.) ; 27 logements locatifs sociaux au Chemin de Bizet (16^e arr.) (Logirem)

2016

- Lancement de la réhabilitation de la Petite Savine
- Lancement des travaux du groupe scolaire
- Livraison de logements locatifs sociaux Carré Saint Lazare (3^e arr.)

2017

- Livraison de 51 logements locatifs sociaux à la Cabucelle (15^e arr.)
- Reconstruction de trois salles de classe maternelle sur site
- Livraison de 80 logements locatifs sociaux « La Mûre » (Logirem)
- Livraison de 65 logements locatifs sociaux « Couronne » (Logirem)



- T1 à partir de 62 500€ ***
 - T2 à partir de 92 500€ ***
 - T3 à partir de 113 500€ ***
 - T4 à partir de 155 000€ ***
- *Prix sous conditions

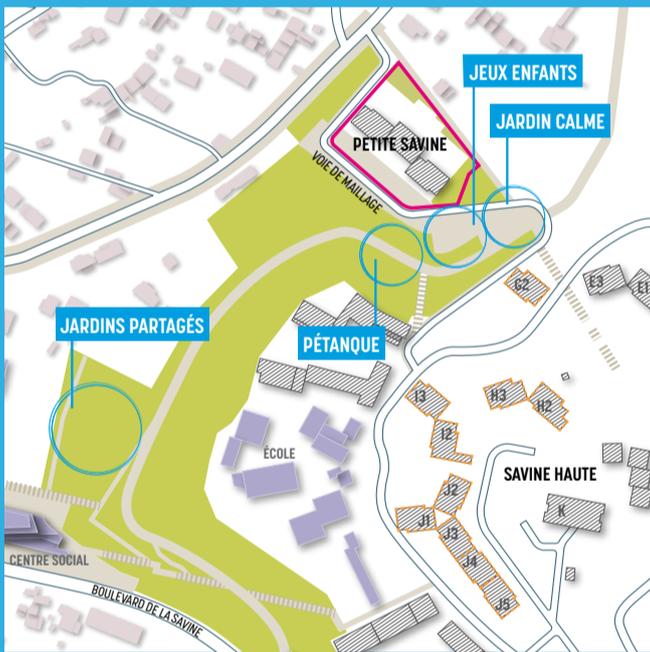
© PERSONNIC 2018

TERRA NOVA, LA PREMIÈRE COPRO DU PLATEAU

Il sera bientôt possible de devenir propriétaire à La Savine. À côté de Couronne, le promoteur marseillais Searim lancera début 2019 la construction de Terra Nova, une résidence de 33 appartements. Pour faciliter leur achat, ces logements pourront bénéficier du « Chèque premier logement » de la Ville de Marseille et seront mis en vente avec un prix abordable, mais pas au détriment de leur qualité. Terra Nova, conçue par l'agence

d'architecture ProfileA, respectera la dernière réglementation sur la limitation des consommations énergétiques des bâtiments. Elle favorisera ainsi la maîtrise des dépenses de chauffage par ses habitants, qui disposeront d'une chaudière individuelle au gaz. Par ailleurs, tous les logements bénéficieront d'une place de stationnement incluse dans le prix d'achat et des vidéophones seront installés aux accès de la résidence. Enfin, bien que celle-ci ne dépasse pas

les quatre niveaux (sous-sol semi enterré, rez-de-chaussée surélevé et deux étages), toutes les cages d'escalier disposeront d'un ascenseur desservant également le parking en sous-sol. Les travaux s'achèveront au deuxième trimestre 2020. **Pour tout renseignement, contacter Philippe Palomba, agence Habitat 9, au 06 27 25 60 30. Réunion de présentation aux habitants : 20 juin à 17h à la Maison du Projet.**



Le Parc canal à l'horizon

Situé à la jonction de la Savine et du Vallon des Tuves, le parc canal s'apprête à se concrétiser.

La balade avec les habitants de novembre dernier sur le site du parc canal a permis de présenter la dernière version du projet intégrant leurs demandes : une aire de jeux d'enfants, des placettes et des bancs avec dossier que réclamaient notamment des personnes âgées. Les participants se sont également montrés favorables à l'ajout d'agès de gymnastique pour adultes et enfants. Parallèlement, les échanges avec le collectif des boulistes ont permis de repositionner les terrains de pétanque en prenant mieux en compte les zones à l'ombre aux différentes saisons et la pente. Enfin, une discussion s'est engagée au sujet des arbres fruitiers à planter dans les jardins partagés. Les participants ont transmis depuis aux paysagistes une liste d'essences d'arbres qui ont été intégrées au projet.

Le chantier du parc-canal sera lancé fin 2018, en même temps que celui de la nouvelle voie de maillage, pour une durée de presque deux ans.

Forum ouvert, en septembre

Le prochain Forum ouvert aura lieu à la rentrée. Habitants, professionnels, usagers du quartier... tous pourront y participer pour réfléchir, ensemble, aux objectifs du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine. Par quels projets et par quels moyens peut-on connecter la Savine et le Vallon des Tuves aux autres quartiers ? Sur quels points forts du quartier s'appuyer ? Quels équilibres trouver entre proximité et mobilité ? Ces questions seront notre fil conducteur mais vous choisirez vous-mêmes les thématiques de discussion. Participez nombreux à ce temps de travail et de convivialité ! La date retenue vous sera communiquée ultérieurement.

Vos photos anciennes du quartier nous intéressent !

Le CERFISE réalise une histoire du territoire de la Savine afin de montrer toutes les transformations du quartier à travers le temps. Pour l'illustrer, le CERFISE a besoin de votre aide. Si vous avez des photos des premières années du grand ensemble, ou des photos anciennes des quartiers alentour (les Borels, le Vallon des Tuves...), prêtez-les au CERFISE. Elles seront scannées sans les abîmer et vous seront rendues ensuite. **Contact CERFISE : 04 91 46 17 05, michelteule.cerfise@orange.fr**

2018

- Premiers aménagements sur le boulevard de la Savine
- Installation de la PMI en rez-de-chaussée de la résidence de la Mère
- Transfert d'une partie du centre médical dans des locaux neufs
- Démolition du bâtiment J
- Premiers aménagements du parc urbain du canal et de la voie de maillage

2019

- Installation du terminus du Très Grand Bus B2
- Requalification du boulevard circulaire
- Livraison de la Maison de la Nature et de l'Étoile
- Élargissement du chemin du Vallon des Tuves
- Livraison du centre social et de la crèche

• Installation des équipements sportifs et récréatifs à La Savine haute et de la crèche

- Démolition du bâtiment G2
- Un espace commercial plus important au carrefour Bosphore / Vallon des Tuves : boulangerie, pharmacie...

• Démarrage de la seconde phase du projet. Plusieurs secteurs et programmes restent à imaginer collectivement : les nouveaux logements en partie haute du quartier, les équipements publics (école), les activités économiques et services de proximité.

2020

- Livraison de 66 logements locatifs sociaux au Vallon des Tuves (Immobilier Méditerranée)

DU NOUVEAU POUR ET AUTOUR DE LA PETITE SAVINE

La réhabilitation de la Petite Savine a repris courant février. Le projet de la nouvelle voie de maillage, qui longera la résidence pour connecter le Vallon des Tuves à la Savine haute, a été, lui, réengagé fin 2017. La transformation de tout un secteur important du quartier est ainsi lancée.

La Petite Savine

La première phase du chantier porte sur le bâtiment F1 et certains espaces en pied d'immeubles. 30 places de stationnement ont été temporairement supprimées. Les 50 places restantes au sein de la résidence suffisent tout juste aux besoins des bâtiments F2 et F3. Il est donc demandé au voisinage de ne pas les utiliser. Côté sécurité, le périmètre du chantier est clôturé et l'accès des poids

lourds est surveillé. Toutes les mesures sont prises, par ailleurs, pour limiter le bruit et les émissions de poussière. Des réunions régulières avec les habitants des bâtiments F2 et F3, comme celle de fin mars dernier, seront organisées par Logirem pour discuter du déroulement des travaux. Ces derniers devraient s'achever au premier trimestre 2019. Le chantier des bâtiments F2 et F3 démarrera, lui, au deuxième trimestre 2019, après le relogement des habitants.

La nouvelle voie de maillage

La nouvelle voie de maillage longera la Petite Savine du côté opposé à celui de la traverse Béranger. La chaussée circulaire aura une largeur limitée à 5 mètres, intégrera des ralentisseurs et sera bordée de trottoirs. En multipliant

les virages, la pente a pu être réduite par rapport au projet initial et un double sens de circulation est instauré à la demande l'ANRU.

La Petite Savine sera séparée de la nouvelle voie par une clôture avec un accès sécurisé par badge ou interphone. Cette clôture entourera de larges espaces privatifs en pied d'immeubles et le parking de la résidence, qui sera réservé à ses habitants. Les non-résidents pourront utiliser les places de parkings pour voitures, motos et vélos qui seront créées le long de la nouvelle voie de maillage. Pour la réalisation de celle-ci, deux ans de travaux environ seront nécessaires, à partir de fin 2018. Fin 2020, La Savine haute disposera donc de deux accès, le boulevard de la Savine étant, bien entendu, préservé.



© STEPHANIE TETU

La mosaïque aussi fait le quartier

Les ensembles résidentiels « La Mûre » et « Couronne », fraîchement livrés par Logirem, devraient chacun s'embellir d'une grande mosaïque réalisée par les habitants de la Savine, adultes, jeunes et enfants.

Des gestes simples, des outils et des matériaux faciles à manipuler... La mosaïque est un art à la portée de tous et peut apporter beaucoup de satisfaction, y compris à ceux qui débutent. D'où l'idée de Fatima Chohra, une artiste résidente à la Savine, de faire travailler les habitants sur un projet de mosaïque grand format pour décorer les nouveaux immeubles. Une manière originale de se les approprier, tout en découvrant une nouvelle technique. Le projet a été financé majoritairement par Logirem (Commission Projets de Proximité) et également par la Politique de la ville.

Pour apprendre aux habitants à réaliser une mosaïque selon les règles de l'art, des ateliers de formation sont organisés depuis novembre 2017 par Coline du Centre Social et le Cerfise dans les locaux du Centre Social. Ces ateliers ont connu un grand succès, si bien qu'il a été décidé, début mars, d'en faire deux par semaine, le lundi et le jeudi, au lieu d'un. À la conclusion des ateliers, en mars dernier, une exposition des œuvres des participants a été présentée au Centre Social à tous les habitants.

Toujours au centre Social, le travail en ateliers se consacre maintenant à la réalisation du modèle, au format réduit, de la mosaïque qui sera ensuite réalisée à La Mûre. Le chantier dans la résidence sera lancé prochainement, sous condition de validation du modèle par Logirem.

Tous les habitants du quartier, adultes, jeunes ou enfants, pourront participer à la réalisation de la mosaïque, dont la mise en œuvre sera encadrée par des animateurs.

Le journal de la rénovation urbaine du quartier La Savine - Vallon des Tuves est publié par Marseille Rénovation Urbaine (MRU), Immeuble CMCI, 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille
Tél. : 04 91 14 56 70 • Responsable de la publication : Nicolas Binet, directeur de Marseille Rénovation Urbaine • Conception éditoriale : À vrai dire la ville • Graphisme : Flgraf / François Lemaire
Imprimé à 2 500 exemplaires par l'imprimerie CCI, Marseille

ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine



Marseille
Rénovation
Urbaine